

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 11 mars 2024
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le Maire Martin St-Laurent

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Marco Ouellet, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Étaient absents :

Monsieur Danny Bouchard et Madame Cindy Vignola.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution – Adoption du procès-verbal;
3. Résolution – Adoption des comptes à payer;
4. Résolution – Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Résolution pour la nomination d'un maire suppléant;
6. Résolution – Demande d'aide financière – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;
7. Résolution pour accepter l'offre de service de Cima + pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour les infrastructures du parc industriel 389;
8. Résolution pour accepter l'offre de service de Cima + pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour la rue des Lagopèdes;
9. Résolution pour accepter l'offre de service d'Univar pour l'achat de sulfate d'aluminium liquide;
10. Résolution pour accepter l'offre de service de Lesage Transport pour l'achat de MG-20;
11. Résolution pour accepter l'offre de service de Chemtrade pour l'achat de sulfate ferrique;
12. Résolution pour accepter l'offre de service de CSE Incendie et Sécurité Inc. pour l'achat d'habits de combat pour les pompiers;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

13. Résolution pour mandater la coop de solidarité Arbre-Évolution pour la planification et la réalisation des travaux de plantation de mille arbres, arbrisseaux et arbustes feuillus;
14. Résolution pour autoriser la greffière à solliciter le permis d'exploitation pour un service ambulancier auprès du CISSS de la Côte-Nord;
15. Résolution pour accepter l'offre de service de Construction & Expertise PG pour les plans et devis pour des travaux de rénovation du garage municipal;
16. Résolution pour autoriser l'augmentation des coûts pour les assurances collectives des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Fermont;
17. Résolution pour autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscau;
18. Résolution pour la reconstruction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);
19. Résolution pour accorder des subventions à différents organismes pour l'année 2024;
20. Résolution pour autoriser le paiement du décompte numéro 4 à Stantec pour l'étude de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un multicentre de gestion des matières résiduelles;
21. Résolution pour autoriser Monsieur Claude Gagné, directeur général, à signer un contrat relatif à l'information, la sensibilisation et l'éducation avec l'association québécoise de récupération des contenants de boissons;
22. Résolution pour accepter le bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable;
23. Résolution pour mettre fin à la probation de Monsieur Alex Raïche au poste de capitaine préventionniste du Service de sécurité incendie de la Ville de Fermont;
24. Résolution – Dépôt du deuxième projet de règlement numéro 491 amendement le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même à zone H01-071 qui sera supprimée;
25. Résolution – Dépôt du deuxième projet de règlement numéro 492 amendement le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites de la zone H01-078 et de la zone R02-055;
26. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 493 amendement le règlement numéro 304 relatif à la paix et l'ordre dans les endroits publics;
27. Résolution pour l'acquisition des lots 5 965 810 et 5 967 194;
28. Résolution afin de mandater Maître Mélanie Boulay pour l'acquisition d'une partie du lot 5 967 200;
29. Résolution – Contributions du comité des partenaires de la salle Aurora;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

30. Résolution pour autoriser une demande d'avenant – Émissaire pluvial rue du Quartz;
31. Résolution – Demande de prolongation de réseau Hydro-Québec;
32. Résolution pour adopter la mise à jour de la politique de rémunération étudiante;
33. Résolution pour modifier le tableau des salaires inclus dans la politique de rémunération étudiante;
34. Résolution pour accepter la facture de Chemco pour l'achat de sulfate ferrique;
35. Résolution – Mandat à Maître Caroline Neveu, avocate, aux fins de représenter la Ville de Fermont dans une procédure d'évincement et procédures subséquentes, le cas échéant;

PÉRIODE DE QUESTIONS

36. Résolution – Fermeture de la séance.

R24-03-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R24-03-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R24-03-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 29 février 2024, au montant de 1 647 655,70 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 02-24

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 1 647 655,70 \$

Paiements Internet : 4407 à 4434 511 132,17 \$

Paiements par chèque : 28684 à 28767 165 264,97 \$

Paiements par Transphère : S12472 à S12562 570 878,57 \$

Chèques de moins de 1 000 \$ 26 042,42 \$

Chèques de 1 000 \$ et plus 1 221 233,29 \$

1 247 275,71 \$

1 247 275,71 \$

Dépôts de paies # 05 à 08 400 379,99 \$

GRAND TOTAL **1 647 655,70 \$**

Sandra GAGNON, Trésorière.

R24-03-04

RÉSOLUTION – DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de février 2024, faisant état de la correspondance reçue et devant être présentée au Conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le bordereau de correspondance du mois de février 2024 soit approuvé;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-03-05 RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseiller Danny BOUCHARD soit et est par la présente nommé maire SUPPLÉANT, pour une période de quatre mois, tel que stipulé à l'articles 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE

R24-03-06 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique de Fermont désire déposer une demande afin d'obtenir du financement pour l'achat de nouveaux livres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont s'engage à acheter des livres pour un montant de 10 000 \$ pour l'année 2024;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la Bibliothèque publique de Fermont à déposer une demande d'aide financière pour appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et d'autoriser Madame Emanuelle Garneau-Mignot et Madame Myriane Chicoine à signer tous les documents requis;

ET

QUE la Ville de Fermont confirme son engagement à acheter des livres pour un montant de 10 000 \$ pour l'année 2024.

ADOPTÉE

R24-03-07 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CIMA + POUR LA RÉALISATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LES INFRASTRUCTURES DU PARC INDUSTRIEL 389

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre public a été lancé sur le site d'appel d'offres publics du Québec SEAO pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour les infrastructures du parc industriel 389 le 25 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Ville de Fermont a reçu deux soumissions soient :

Cima +	205 000 \$ taxes en sus
Parallèle 54	257 381,81 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation composé de Monsieur Claude Gagné, directeur général, de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

techniques, et de Madame Marie Philippe Couture, directrice générale adjointe, a validé la conformité des soumissions;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de CIMA + au montant de 205 000 \$ taxes en sus pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour les infrastructures du parc industriel 389.

ADOPTÉE

R24-03-08

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CIMA + POUR LA RÉALISATION DE PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RUE DES LAGOPÈDES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre public a été lancé sur le site d'appel d'offres publics du Québec SEAO pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour la rue des Lagopèdes le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Ville de Fermont a reçu deux soumissions soient :

Cima +	225 000 \$ taxes en sus
Parallèle 54	358 700 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation composé de Monsieur Claude Gagné, directeur général, de Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, et de Madame Marie Philippe Couture, directrice générale adjointe, a validé la conformité des soumissions;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de CIMA + au montant de 225 000 \$ taxes en sus pour la réalisation de plans, devis et surveillance de chantier pour les infrastructures de la rue des Lagopèdes.

ADOPTÉE

R24-03-09

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE D'UNIVAR POUR L'ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs différents et que suite à cette demande la Ville a reçu deux soumissions soient :

Brenntag	1,61 \$ / KG taxes en sus
Univar	1,36 \$ / KG taxes en sus

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Univar au montant de 1,36 \$ / kg taxes en sus pour l'achat de sulfate d'aluminium liquide.

ADOPTÉE

R24-03-10

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LESAGE
TRANSPORT POUR L'ACHAT DE MG-20**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs différents et que suite à cette demande, la Ville a reçu deux soumissions soient :

Greyrock	38,70 \$ / tonne taxes en sus
Lesage transport	31 \$ / tonne taxes en sus

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Lesage Transport au montant de 31 \$ / tonne taxes en sus pour l'achat de MG-20.

ADOPTÉE

R24-03-11

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CHEMTRADE
POUR L'ACHAT DE SULFATE FERRIQUE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs différents et que suite à cette demande la Ville a reçu deux soumissions soient :

Chemco	0.58 \$ / kg taxes en sus
Chemtrade	0.33 \$ / kg taxes en sus

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Chemtrade au montant de 0.33 \$ / kg taxes en sus pour l'achat de sulfate ferrique.

ADOPTÉE

R24-03-12

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CSE INCENDIE
ET SÉCURITÉ INC POUR L'ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LES
POMPIERS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs différents et que suite à cette demande la Ville a reçu deux soumissions soient :

CSE	23 551,75 \$ taxes en sus
Aréo-feu	28 909,00 \$ taxes en sus

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de CSE Incendie et Sécurité Inc. au montant de 23 551,75 \$ taxes en sus pour l'achat d'habits de combat pour les pompiers.

ADOPTÉE

R24-03-13

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA COOP DE SOLIDARITÉ ARBRE-ÉVOLUTION POUR LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PLANTATION DE MILLE ARBRES ARBRISSEAUX ET ARBUSTES FEUILLUS

CONSIDÉRANT les travaux d'atténuation de risques de feux de forêt réalisés en 2023, tel que recommandé par la Société de protection des forêts contre le feu;

CONSIDÉRANT que les travaux consistaient à réduire la densité des arbres résineux et le nettoyage des sous-bois à proximité des secteurs construits;

CONSIDÉRANT que certains secteurs ont été impactés plus que d'autres par ces travaux, notamment le sentier Taïga, le parc du Ruisseau et autre endroit désigné par le Service immeubles et projets ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite remédier à ces effets négatifs en organisant la plantation d'arbres feuillus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la coop de solidarité Arbre-Évolution pour la planification et la réalisation des travaux de plantation de mille (1000) arbres, arbrisseaux et arbustes feuillus de diverses dimensions, au montant de 17 885,50 \$ plus taxes, le tout conformément à la proposition numéro 677 du 5 février 2024;

D'AUTORISER une demande d'aide financière de 5 500 \$ dans le cadre du « Programme de Reboisement Social »;

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Madame Naomie Mc Mahon Hodebert, directrice Service immeubles et projets, et Monsieur Yann Shaw, directeur Service incendies, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R24-03-14

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA GREFFIÈRE À SOLLICITER LE PERMIS D'EXPLOITATION POUR UN SERVICE AMBULANCIER AUPRÈS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de renouveler le permis d'exploitation pour un service ambulancier pour la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT que la demande de renouvellement de permis doit être adressée au CISSS de la Côte-Nord;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la greffière à solliciter le permis d'exploitation pour un service ambulancier auprès du CISSS de la Côte-Nord;

D'AUTORISER la greffière à signer la demande et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R24-03-15

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE CONSTRUCTION & EXPERTISE PG POUR LES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent avoir lieu au garage municipal, notamment pour les vestiaires des employés et les bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction devra être soumis au processus d'appel d'offres publics selon les lois en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire produire des plans et devis afin de permettre aux soumissionnaires de bien évaluer l'ampleur des travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de Construction & Expertise PG au montant de 21 718,50 \$ taxes en sus pour la conception des plans et devis pour construction;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-03-16

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DES COÛTS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT la signature des conventions collectives des cols bleus et blancs de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a consenti à l'octroi d'avantages impliquant une augmentation des coûts pour les assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des taux d'augmentation fournis par Mallette actuaire Inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE les membres du Conseil autorisent l'augmentation annuelle de l'assurance collective au montant de 5 293 \$ pour les cols bleus et de 25 142 \$ pour les cols blancs;

D'AUTORISER la trésorière à payer les factures d'assurances collectives en les affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-03-17

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CANIAPISCAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire mettre en place quatre projets au cours de la prochaine année touchant le bien-être communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les quatre projets sont : un parcours d'hébertisme multiâges, une étude d'avant-projet pour un pavillon multifonctionnel extérieur, le réaménagement de la bibliothèque municipale et scolaire et l'aménagement d'un sentier de vélo de montagne;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice du Service des loisirs et de la culture, Madame Emanuelle Garneau-Mignot, à déposer une demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscau dans le volet 3 du Fonds régions et ruralité-projet Signature innovation;

QUE la Ville de Fermont s'engage à défrayer 20 % des coûts admissibles par projet, qui incluent la contribution financière et les ressources humaines et matérielles mises à la disposition des projets, afin de respecter les modalités afférentes au contrat à conclure avec la MRC;

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs et de la culture à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la demande.

ADOPTÉE

R24-03-18

RÉSOLUTION POUR LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la Ville de Fermont arrive à échéance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;

D'AUTORISER Monsieur Yann Shaw, directeur du Service de sécurité incendie, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Ville de Fermont;

Que la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

ADOPTÉE

R24-03-19

RÉSOLUTION POUR ACCORDER DES SUBVENTIONS À DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la trésorière à payer les subventions accordées aux différents organismes pour l'année 2024 :

Comité de spectacles	35 000 \$
Entretien des parcs	15 000 \$
Maison d'aide et d'hébergement	10 000 \$
Taïga Carnaval	25 000 \$
Organismes jeunesse	55 000 \$
Autres organismes	20 000 \$

ADOPTÉE

R24-03-20

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 4 À STANTEC POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UN MULTICENTRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a entrepris une étude de faisabilité technique et financière en vue de l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a été confiée à l'entreprise Stantec, conformément à la résolution R23-04-15;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Bouchard, en sa qualité de directeur des Services techniques, a certifié la réalisation de l'étude conformément aux termes du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la quatrième facture de ce projet, décompte numéro 4, s'élève à 5 732,50 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE la Ville de Fermont accepte la facture de l'entreprise Stantec, décompte numéro 4, d'un montant de 5 732,50 \$, taxes en sus, pour l'étude de faisabilité technique et financière relative à l'implantation d'un multicentre de gestion et de valorisation des matières résiduelles;

QUE Monsieur Olivier Bouchard, en sa qualité de directeur des Services techniques, est autorisé à certifier la réalisation de l'étude conformément aux termes du contrat;

D'AUTORISER la trésorière, Madame Sandra Gagnon, à effectuer le paiement de la facture à l'entreprise Stantec à partir du poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-03-21

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UN CONTRAT RELATIF À L'INFORMATION LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION AVEC L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE BOISSONS

CONSIDÉRANT QUE l'AQRCB, en tant qu'organisme de gestion désigné, souhaite conclure avec les commerçants des ententes régissant les modalités et conditions relatives à l'aménagement de lieux de retour et à la prestation des services de collecte des contenants consignés ;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat a pour objet de promouvoir l'intérêt public au Québec et plus spécifiquement sur le territoire de l'autorité, en protégeant l'environnement par la mise en œuvre du système de consignation, récupération et valorisation de certains contenants visés au règlement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à signer un contrat relatif à l'information, la sensibilisation et l'éducation avec l'association québécoise de récupération des contenants de boissons;

D'AUTORISER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R24-03-22

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE BILAN ANNUEL 2023 DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de la Ville de Fermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 produit par Monsieur Pierre-Alain Ducommun, technicien en traitement des eaux, certifié OSTUD et OW-1;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'ACCEPTER le bilan annuel de la qualité de l'eau potable de la Ville de Fermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

R24-03-23

RÉSOLUTION POUR METTRE FIN À LA PROBATION DE MONSIEUR ALEX RAÏCHE AU POSTE DE CAPITAINE PRÉVENTIONNISTE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT la résolution afin d'embaucher Monsieur Alex Raïche au poste de Capitaine préventionniste du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'évaluation intérimaire favorable (6 mois) et l'évaluation finale du (12 mois) et la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Yann Shaw, afin de mettre fin à la période de probation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE METTRE FIN à la probation de Monsieur Alex Raïche au poste de Capitaine préventionniste du Service de sécurité incendie et de confirmer le statut régulier de celui-ci en date des présentes.

ADOPTÉE

R24-03-24

RÉSOLUTION - DÉPÔT DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 491 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I01-050 À MÊME LA ZONE H01-071 QUI SERA SUPPRIMÉE

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bernard Dupont a donné avis de motion à la séance ordinaire du 12 février 2024, qu'à une séance ultérieure il serait proposé d'adopter le règlement numéro 491 pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Bernard Dupont a déposé à la séance ordinaire du 12 février 2024 le règlement numéro 491 pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 125,126 et 127 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée de consultation publique a été tenue le 5 mars 2024 à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette assemblée de consultation publique et la révision du premier projet de règlement, aucune modification n'a été effectuée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du deuxième projet de règlement.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un deuxième projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement numéro 491 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera supprimée.

ADOPTÉE

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 491 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN
DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I01-050 À MÊME LA ZONE H01-071
QUI SERA SUPPRIMÉE**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un projet de règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165, tel que prescrit par l'article 1.1.5 a) et joint sous l'appellation de « cédule A » est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

« Les limites des zones I01-050 sont modifiées pour y inclure entièrement la zone H01-071. Le tout tel que montré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement;

La zone 01-050 sera bornée comme suit :

Au Nord : par la limite est de la zone R02-055
À l'Est : par la limite ouest des zones R02-056 et P01-047
Au Sud : par la rue du Parc
À l'Ouest : par la limite est de la zone R02-056

La zone H01-071 est supprimée pour faire partie intégrante de la zone I01-050. »

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont

ANNEXE « A »
ZONAGE ACTUEL



ANNEXE « B »
ZONAGE MODIFIÉ



R24-03-25

**RÉSOLUTION - DÉPÔT DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 492 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN
DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE CONCERNANT LES LIMITES DE LA
ZONE H01-078 ET DE LA ZONE R02-055**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Cindy Vignola a donné avis de motion à la séance ordinaire du 12 février 2024, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement numéro 492 pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Cindy Vignola a déposé à la séance ordinaire du 12 février 2024, le règlement numéro 492 pour amender le

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 125,126 et 127 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée de consultation publique a été tenue le 5 mars 2024 à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette assemblée de consultation publique et la révision du premier projet de règlement, aucune modification n'a été effectuée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du deuxième projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un deuxième projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement numéro 492 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage concernant les limites de la zone H01-078 et de la zone R02-055.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 492 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE CONCERNANT LES LIMITES DE LA ZONE H01-078 ET DE LA ZONE R02-055

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un projet de règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165, tel que prescrit par l'article 1.1.5 a) et joint sous l'appellation de « cédule A » est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

Les limites des zones « H01-078 » et « R02-055 » sont modifiées. Le tout tel que montré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement;

La zone « H01-078 » sera bornée comme suit :

Au Nord : par la limite sud de la zone R02-055
À l'Est : par la limite ouest de la zone R02-055
Au Sud : par la limite nord de la zone H01-072
À l'Ouest : par la limite est de la zone R02-051

La zone « R02-055 » sera bornée comme suit :

Au Nord : par la limite sud de la zone R02-061
À l'Est : par la limite ouest des zones 01-050, H01-008 et R02-056

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Fermont

Au Sud : par la limite nord des zones H01-078 et H01-072
À l'Ouest : par la limite est de la zone R02-061

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

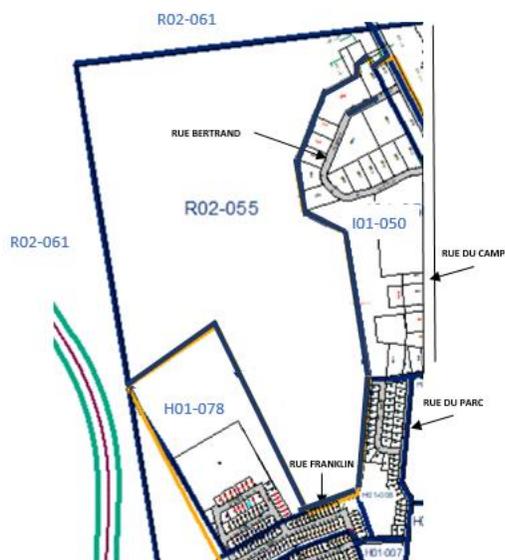
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

ANNEXE « A » ZONAGE ACTUEL



ANNEXE « B » ZONAGE MODIFIÉ



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-03-26

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 493
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE
DANS LES ENDROITS PUBLICS**

CONSIDÉRANT que l'article 5.2 du règlement numéro 304 relatif à la paix et l'ordre ne fait aucune mention des heures où un bruit excessif est intoléré;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'encadrer les heures où les bruits excessifs ne peuvent être tolérés surtout en ce qui a trait aux bruits excessifs occasionnés par des travaux de construction;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER le règlement numéro 304 en ajoutant l'article 5.3 se lisant comme suit :

Tout travaux de construction dans un bâtiment résidentiel ne pourra être effectué entre 23 h et 7 h.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 493 AMENDANT LE RÈGLEMENT 304 RELATIF À LA
PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2– MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.2

Le texte de l'article 5.2 est modifié par :

Il est interdit à toute personne de faire du bruit excessivement, de manière à nuire au bien-être, confort et repos du voisinage.

Tout travaux de construction dans un bâtiment résidentiel occasionnant un bruit excessif ne pourra être effectué entre 23 h et 7 h du dimanche au lundi.

Cet article ne s'applique pas aux entrepreneurs qui effectuent des travaux de déneigement des aires de stationnement, ainsi qu'à toute personne chargée du déneigement des rues de la Municipalité.

ARTICLE 3- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

R24-03-27

RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION DES LOTS 5 965 810 ET 5 967 194

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont est locataire d'un terrain faisant partie des terres publiques et appartenant au Gouvernement du Québec, soit une partie des lots 5 965 810 et 5 967 194;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire acquérir ces lots pour fins de développement résidentiel, notamment pour la construction de logements abordables, ainsi que pour maintenir un balancement hydraulique optimal de son réseau d'aqueduc pour ce secteur et les secteurs connexes;

CONSIDÉRANT l'offre de vente de la MRC de Caniapiscau datée du 6 mars 2024 en vertu de pouvoirs délégués par le MRNF;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de vente relative aux parties des lots 5 965 810 et 5 967 194 telle que déposée par la MRC de Caniapiscau en date du 6 mars 2024;

D'AUTORISER la dépense de 452 832,30 \$ aux fins des présentes et le dépôt des fruits de cette vente au fonds de développement de la Ville;

DE POURVOIR à cette dépense en affectant le surplus non affecté de la Ville;

D'AUTORISER Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Madame Marie Philippe Couture, directrice générale adjointe et greffière, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R24-03-28

RÉSOLUTION AFIN DE MANDATER MAÎTRE MÉLANIE BOULAY POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 967 200

CONSIDÉRANT la proposition du MRNF pour la cession à titre gratuit d'une partie du lot 5 967 200 dans le cadre de l'agrandissement d'un terrain comprenant le lot 5 966 846, propriété de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite développer lesdits terrains à des fins publiques;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Maître Mélanie Boulay, notaire, aux fins des présentes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'ACCEPTER l'offre d'acquisition à titre gratuit d'une partie du lot 5 967 200 telle que formulée par le MRNF en date du 27 novembre 2023, numéro de dossier 003273 23 909;

DE MANDATER Maître Mélanie Boulay, notaire, aux fins des présentes;

D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 2 775 \$ plus taxes relative aux honoraires professionnels et frais afférents;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE POURVOIR à cette dépense en affectant le surplus non affecté de la Ville;

D'AUTORISER Monsieur Martin St-Laurent, maire, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Madame Marie Philippe Couture, directrice générale adjointe et greffière, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R24-03-29

RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA SALLE AURORA

CONSIDÉRANT le fonds créé par le comité des partenaires de la salle Aurora afin de soutenir des initiatives et projets issus du milieu;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes en date du 29 février 2024 et les recommandations du comité au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SOUTENIR financièrement les activités et projets suivants, tel que recommandé par le comité des partenaires de la salle Aurora :

1. Aide financière de 20 000 \$ à la radio communautaire de Fermont CFMF pour le projet de rénovation des locaux et mise à jour des équipements de production et diffusion;
2. Aide financière de 10 000 \$ à la Société des Amis des Monts Groulx pour la mise aux normes de sentiers aux Monts Groulx;
3. Aide financière de 2 575 \$ à l'école des Découvertes et Fermont School pour l'organisation de l'activité de fin d'année scolaire « course en couleur »;
4. Aide financière de 13 150 \$ au Service immeubles et projets de la Ville de Fermont pour l'achat et l'installation d'une trampoline géante;

D'AUTORISER le versement des aides financières tel précisé à la présente;

DE POURVOIR aux dépenses des projets 1 à 3 en affectant le fonds d'administration de l'exercice financier en cours et en déduisant une somme équivalente des fonds déposés à la Ville par le comité des partenaires de la salle Aurora;

DE POURVOIR aux dépenses du projet 4 en affectant 13 150 \$ au fonds d'administration de l'exercice financier en cours et en déduisant une somme équivalente des fonds déposés à la Ville par le comité des partenaires de la salle Aurora et en affectant également 13 150 \$ au surplus non affecté de la Ville;

DE MANDATER Madame Naomie Mc Mahon Hodebert, directrice du Service immeubles et projet, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin de représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-03-30

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE D'AVENANT – ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE DU QUARTZ

CONSIDÉRANT les travaux de construction d'infrastructures sur la rue du Quartz réalisés à l'été 2023;

CONSIDÉRANT que le certificat d'autorisation pour lesdits travaux exige des mesures relatives au traitement des eaux pluviales du secteur;

CONSIDÉRANT la demande d'avenant de la firme AtkinsRéalisis datée du 26 février 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la demande d'avenant numéro AV-03 de la firme AtkinsRéalisis datée du 26 février 2024 relative à la conception d'un bassin de décantation à l'émission des eaux pluviales du secteur de la rue du Quartz;

D'AUTORISER une dépense de 18 165,00 \$ plus taxes pour ledit avenant et de pourvoir à cette dépense en affectant le surplus non affecté de la Ville;

DE MANDATER Monsieur Olivier Bouchard, ingénieur et directeur des Services techniques, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R24-03-31

RÉSOLUTION - DEMANDE DE PROLONGATION DE RÉSEAU HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville construira les prolongations de rues et d'infrastructures municipales pour le secteur rue de La Salle en 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur nécessitera également une desserte en électricité;

CONSIDÉRANT la proposition d'Hydro-Québec numéro DCL-23403589 datée du 5 mars 2024 relativement à ces travaux de prolongement de réseau;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'ACCEPTER la proposition numéro DCL-23403589 et l'entente d'évaluation pour travaux majeurs d'Hydro-Québec datée du 5 mars 2024;

D'APPROUVER les conditions énoncées par Hydro-Québec, notamment les coûts de travaux estimés de 13 650 \$ (incluant une préautorisation de variation de plus ou moins 30 % des coûts), plus taxes applicables;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au surplus non affecté de la Ville de Fermont;

D'AUTORISER la constitution de nouvelles servitudes en faveur d'Hydro-Québec dans le cadre des travaux si celles-ci sont requises;

DE MANDATER Madame Naomie Mc Mahon Hodebert, directrice du Service immeubles et projet, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R24-03-32

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de demeurer attractif en matière d'embauche de personnel étudiant;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel étudiant qualifié;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la politique de rémunération étudiante et qu'elle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Marco Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la mise à jour de la politique de rémunération étudiante telle que déposée.

ADOPTÉE

R24-03-33

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE TABLEAU DES SALAIRES INCLUS DANS LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉTUDIANTE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 11 mars 2024, la politique de rémunération étudiante par la résolution R24-03-32;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des changements au tableau des salaires figurant dans la politique d'embauche pour les étudiants;

CONSIDÉRANT QUE suite aux modifications proposées, le tableau des salaires se lira comme suit :

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

	Postes « étudiant »	Détails	Salaire proposé pour 2024
	Animateur responsable du camp de jour	<i>10 % de plus que le salaire octroyé à un animateur avec expérience</i>	28,50 \$
Avec expérience	Animateur du camp de jour Animateur du chalet nautique Animateur des plateaux sportifs Déneigeur Étudiants aux Services techniques/SIP	<i>Salaire équivalant aux étudiants de la mine, arrondie au 0,50 \$ supérieur</i>	25,50 \$
Sans expérience	Animateur du camp de jour Animateur du chalet nautique Animateur des plateaux sportifs Déneigeur Étudiants aux Services techniques/SIP	<i>10 % de moins que le salaire octroyé à un animateur avec expérience</i>	23,00 \$
	Surveillant vestiaires, patinoire, gymnase etc.	<i>Salaire minimum plus 2,50 \$</i>	18,10 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la modification au tableau des salaires de la politique de rémunération étudiante;

ADOPTÉE

R24-03-34

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA FACTURE DE CHEMCO POUR L'ACHAT DE SULFATE FERRIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont a procédé à l'achat de sulfate ferrique;

II EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la facture de Chemco au montant de 26 086,28 \$ taxes en sus, pour l'achat de sulfate ferrique.

ADOPTÉE

R24-03-35

RÉSOLUTION - MANDAT À MAÎTRE CAROLINE NEVEU, AVOCATE, AUX FINS DE REPRÉSENTER LA VILLE DE FERMONT DANS UNE PROCÉDURE D'ÉVINCEMENT ET PROCÉDURES SUBSÉQUENTES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT l'avis d'éviction transmis à une sous-locataire, le 8 février 2024, concernant le logement sis au 9, Venelle 7 ;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT que la sous-locataire ne respecte pas l'avis d'éviction transmis par huissier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les procédures pour l'éviction formelle de la sous-locataire;

CONSIDÉRANT la proposition de services et honoraires professionnels de Maître Caroline Neveu, avocate, datée du 11 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la proposition de services et honoraires professionnels et mandater Maître Caroline Neveu, avocate, aux fins de représenter la Ville de Fermont aux fins de la présente résolution;

D'AUTORISER également tous recours disponibles en recouvrement auprès de la sous-locataire, le cas échéant;

DE POURVOIR au paiement des honoraires et frais en affectant le poste budgétaire approprié;

DE MANDATER Madame Naomie Mc Mahon Hodebert, directrice du Service immeubles et projets, ou Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R24-03-36

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco Ouellet

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE